

## Solidarité et répartition

Ces deux termes forment le socle des valeurs de notre mouvement Part'Agés :

- La **solidarité** c'est : je paye en fonction de mes capacités et ces sommes sont redistribuées en fonction des besoins sans distinction d'âge, de sexe etc. C'est la base de notre assurance maladie. Ce n'est plus la base de nos complémentaires santé, de ce que l'on ose encore appeler le mutualisme, alors que les retraités sont dans ce domaine séparés des salariés : autrefois le salarié jeune contribuait aux dépenses des anciens, victimes d'accidents de santé dus à l'avancée en âge. Ceci reste vrai (pour combien de temps ?) pour l'assurance maladie de base, mais ce ne l'est plus pour les complémentaires
- la **répartition** c'est : je paye aujourd'hui les retraites versées à mes aînés et j'aurai droit au même traitement quand le moment sera venu de prendre ma retraite. Il n'y a pas de risque financier car il n'y a pas accumulation d'un capital. Nous pouvons constater aujourd'hui que ce modèle est un amortisseur de chocs économiques

Ces deux principes ne sont pas ceux des assurances privées, basée sur la seule solidarité entre cotisants volontaires, qui plus est classés par catégories. On peut comprendre que le conducteur d'une petite voiture ne paye pas pour financer les folies des possesseurs de Ferrari. Le type de voiture est un choix. Il y a un lien entre le choix et ce que les assureurs appellent le risque.

Mais choisissons nous de vieillir, d'être malade par exemple? Non bien sûr, si nous exceptons les conduites à risque liées au tabagisme ou à l'alcool ! "C'est la vie" comme disent les anglo-saxons.

Un nouveau champ de protection sociale se développe couvrant le maintien de l'autonomie face aux handicaps, en particulier liés à l'âge, pour ce qui nous intéresse en priorité. Là encore, choisissons nous d'être victime de la maladie d'Alzheimer, de voir notre mobilité réduite, notre vision se dégrader. ? Non

bien sûr ! La prévention peut et doit jouer un rôle, mais une fois le handicap intervenu c'est la solidarité qui doit jouer. Ce nouveau champ doit être aussi un espace de solidarité et ne peut être laissé à un individualisme dont on voit les dégâts dans certains pays.

Les deux piliers de nos valeurs, qui doivent garantir aux plus fragiles, une vie digne, recouvrent des réalités très voisines. La retraite par répartition c'est une solidarité entre générations. L'assurance maladie c'est la répartition de l'argent des cotisations collectées vers ceux qui en ont besoin. Ces deux principes sont la base de notre protection sociale. Celle-ci est menacée dans son essence même par manque de courage de nos responsables. Plutôt que de mettre en avant des solutions qui ont fait la preuve de leur inefficacité (retraite par capitalisation, assurance maladie privée et individuelle) il serait urgent que le message soit passé à toutes les générations, y compris à nous-mêmes retraités, qu'il y a des efforts à faire pour sauver notre système de protection sociale : par exemple travailler plus longtemps pour avoir une retraite décente, ne pas laisser se faire les transferts de l'assurance maladie vers les mutuelles, mettre en place un véritable système solidaire pour permettre de maintenir l'autonomie de ceux d'entre nous qui sont atteints de handicaps.

Voilà ce que nous devons défendre au niveau national, régional maintenant et local. Relevons tous les errements, mettons les en évidence quand ils interviennent ou menacent d'apparaître et rappelons avec ténacité ces valeurs de solidarité et de répartition. C'est le programme de Part'Agés et de ses composantes, c'est le programme que nous proposons à ceux qui veulent nous rejoindre.

Sylvain Denis

